

LRD

La transition « juste » en quête d'une conception renouvelée de la prospérité

Les populations les plus démunies économiquement « choisissent »-elles d'élire domicile dans les quartiers les plus pollués, car les loyers y sont plus abordables ? Ou est-ce plutôt les entreprises qui, avec l'appui des autorités publiques, décident d'implanter les infrastructures et les sites de production et/ou de stockage industriels les plus nuisibles et les plus toxiques là où vivent les communautés les plus démunies économiquement et politiquement ?

Cette question occupe une partie des spécialistes des inégalités environnementales : résultent-elles d'inégalités économiques préalables ou de discriminations administratives ? Relèvent-elles de la simple justice distributive ou d'une justice procédurale défailante en raison de graves déficits démocratiques ? Ce débat est éclairant. Et chacune de ces deux positions détient une partie de la vérité. Mais il est intéressant aussi de noter que l'une et l'autre se rejoignent sur un point fondamental : toutes deux assimilent les inégalités et les injustices environnementales à de « simples » manifestations des inégalités et des injustices socio-économiques.

Prospérité et épanouissement

Ce dossier adopte un point de vue très différent, qui est le propre d'une approche écologique de l'équité. Il consiste à voir dans l'essor et l'exacerbation actuels des inégalités environnementales un signal non ambigu, une alerte rouge, la preuve par excellence que la poursuite d'une hausse générale des richesses, loin de pouvoir résorber les inégalités et les injustices environnementales, ne peut au contraire que les accentuer, les aggraver, les empirer – et ce dans des proportions catastrophiques.

Etant donné l'ampleur extrême des nuisances industrielles globales que génère déjà, en 2015, la société industrielle, augmenter encore le niveau général de richesses ne pourra qu'entraîner un surcroît de nuisances, et donc d'injustices environnementales puisqu'il faudra bien que de plus en plus de personnes, vivantes ou à naître, en subissent les conséquences – notamment, mais de loin pas seulement,

du fait d'un changement climatique de plus en plus effroyable dû à des émissions de CO₂ impossibles à infléchir aussi radicalement qu'il le faudrait.

Ce dossier est donc une justification de plus, un appel de plus à reconstruire la prospérité sur d'autres bases que celles de l'accumulation matérielle vectrice de croissance économique¹. Il met en avant le double fait que justice sociale et soutenabilité sont intimement liées et que ces liaisons intimes trouvent leur premier terrain d'expression dans la vie quotidienne. Loin d'être trivial, agir au niveau du quotidien diminue la pression écologique et augmente l'équité.

Abaisser le taux d'obésité infantile en offrant plus de parcs et d'espaces verts dans les quartiers populaires, isoler les logements en priorité des personnes les plus fragiles pour qu'elles aient chaud l'hiver tout en consommant moins d'énergie, permettre aux individus de parcourir moins de distance pour aller au travail grâce à de meilleures politiques urbaines et de logement qui combattent la pollution de l'air et l'effet de serre, améliorer la santé en freinant radicalement l'utilisation des produits chimiques dont les premières victimes sont les ouvriers : les chantiers prioritaires de la justice environnementale et climatique combinent tous soutenabilité écologique et équité sociale.

Pour que cette transition écologique « juste » dans tous les compartiments de la vie soit possible, il est impératif de défendre des idéaux politiques plus généraux, en particulier le droit de participer aux décisions qui ont un impact majeur sur sa vie, surtout si l'on est vulnérable – et la possibilité concrète de le faire. Ce n'est pas tout ! Plus profondément encore, il est vital de libérer la prospérité de son corset monétaire et matériel.

Les économistes et philosophes Amartya Sen et Martha Nussbaum proposent depuis des années d'envisager la prospérité comme la capacité à s'épanouir. A ce fondement, Tim Jackson ajoute une composante salvatrice : la capacité à vouloir vivre et s'épanouir en tenant compte des limites écologiques qu'impose la Terre à ses occupants.

Mouvement planétaire

Aux Etats-Unis, le mouvement pour la justice environnementale et climatique enraciné dans la tradition de défense des droits civiques hérités des luttes pour l'émancipation des Noirs porte cette vision alternative de la prospérité. Les centaines d'associations qui appartiennent à cette mouvance proposent des solutions très pratiques pour vivre heureux dans les limites écologiques et se battent pour les faire appliquer partout où elles sont implantées.

Ces associations sont au premier chef concernées par la question sociale, l'emploi, la précarité, l'inégalité. Mais elles font aussi leur constat essentiel : tous les espoirs de justice sociale, tous les rêves d'un avenir plus humain resteront lettre morte dans un monde au climat détraqué et aux écosystèmes bousillés. Pour ces associations, la transition n'est donc pas une option, mais une obligation, un passage obligé pour assurer leur survie. Et la seule transition qui vaille est bien sûr une transition démocratique et « juste ».

En Europe, en France et en Suisse, aussi décisif et salvateur soit-il, ce message peine à se frayer un chemin. Le Vieux-continent a de toute évidence des leçons à apprendre des acteurs de la justice climatique états-uniens qui, le 21 septembre 2014, formaient le gros des 400 000 marcheurs rassemblés à New York pour conspuer les politiques laxistes des pays riches sur le climat².

Le fait est malheureusement indéniable : à la veille de la vingt-et-unième Conférence des parties (COP21) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques³, la planète manque encore cruellement d'un désir partagé de justice climatique. C'est donc bien ce désir qu'il faut construire. ■

1) LaRevueDurable. *Vivre heureux dans les limites écologiques*, LaRevueDurable n°36, décembre 2009-janvier 2010, pp. 14-51. Jackson T. *Prospérité sans croissance*, de Boeck et Etopia, Bruxelles et Namur, 2010.

2) LaRevueDurable. *New York montre la voie d'une mobilisation massive sur le climat*, LaRevueDurable n°53, novembre-décembre 2014-janvier 2015, pp. 64-67.

3) La COP21 aura lieu, à Paris, du 30 novembre au 11 décembre 2015.

